

EXTRAIT DU REGISTRE DES DU CONSEIL COMMUN DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉR

Envoyé en préfecture le 03/10/2019 Reçu en préfecture le 03/10/2019 Affiché le

ID: 033-200070092-20190923-2019_09_191-DE

SÉANCE DU 23 SEPTEMBRE 2019

2019-09-191 - 1/2

Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 78

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 77

Date de convocation : 17 septembre 2019

L'an deux mille dix-neuf le vingt trois septembre à 18 H 00, le Conseil communautaire s'est réuni, en la Maison de l'Isle - Saint Denis de Pile, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Présents:

Philippe BUISSON, Président, Jacques LEGRAND, Vice-Président, Fabienne FONTENEAU, Vice-Présidente, Jérôme COSNARD, Vice-Président, Anne BERTHOME, Vice-Présidente, Jean-Philippe LE GAL, Vice-Président, Anne-Marie ROUX, Vice-Présidente, David REDON, Vice-Président, Annie ROY, Chantal GANTCH, Vice-Présidente, Jean Louis ARCARAZ, Conseiller délégué, Jean-Luc DARQUEST, Conseiller délégué, Bernard GUILHEM, Conseiller délégué, Jack ALLAIS, Conseiller délégué, Gabi HOPER, Conseillère déléguée, Kléber AUDINET, Jean-Luc BARBEYRON, Joël BAYLE, Marcel BERTHOME, Sophie BLANCHETON, Thierry ROUAULT, Sophie CARRERE, Sandy CHAUVEAU, Mireille CONTE-JAUBERT, Jean Louis D'ANGLADE, Laurent DE LAUNAY, Chantal DUGOURD, Philippe DURAND-TEYSSIER, Hélène ESTRADE, Philippe FAURT, Monique JULIEN, Fabienne KRIER, Eric LACOUME, Bruno LAVIDALIE, Pierre-Jean MARTINET, Armand BATTISTON, Gérard MOULINIER, Patrick NIVET, Paquerette PEYRIDIEUX, Bernard PIOT, Annie POUZARGUE, Christian ROBIN, Monique MEYNARD, Agnès SEJOURNET, Laurence ROUEDE, Loïc MANON, Denis SIRDEY, Catherine DONZEAU-HOUGH, Corinne VENAYRE

Absents:

Catherine VIANDON, Gérard HENRY, Sylvie BOISSEL, Odile BONHOMME-TIBY, Nouredine BOUACHERA, Christophe DARDENNE, Véronique DI CORRADO, Michel GALAND, Jean-Paul GARRAUD, Jocelyne LEMOINE, Odile LUMINO, Alain MAROIS, Bernard NADEAU, Alain PAIGNE, Francis PEJEAN, Michel VACHER

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:

Jean-Luc LAMAISON pouvoir à Jean-Philippe LE GAL, Sébastien LABORDE pouvoir à Jean Louis ARCARAZ, Sabine AGGOUN pouvoir à Corinne VENAYRE, Thierry MARTY pouvoir à Agnès SEJOURNET, Michel MILLAIRE pouvoir à Jean-Luc BARBEYRON, Jean Claude ABANADES pouvoir à Francine TREBUCHAIRE, Michel FOULHOUX pouvoir à Jérôme COSNARD, Michèle LACOSTE pouvoir à Chantal GANTCH, Pierre MALVILLE pouvoir à Jacques LEGRAND, Loïc MAGNAN pouvoir à Bernard PIOT, Armand REIS-FILIPE pouvoir à Jack ALLAIS, David RESENDÉ pouvoir à David REDON

ACTUALISATION DU COÛT DES SERVICES COMMUNS M VILLE DE LIBOURNE

Envoyé en préfecture le 03/10/2019 2/2

Reçu en préfecture le 03/10/2019

Affiché le SES POUR 1

ID: 033-200070092-20190923-2019_09_191-DE

e....

Sur proposition de Madame Anne BERTHOME, Vice-présidente en charge des finances et de la fiscalité, Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.1612-1,

Vu le rapport n°1 du 28 juin 2012 et le rapport n°2 du 20 février 2013 de la Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) relatif à l'évaluation des charges liées à la compétence Petite enfance-enfance-jeunesse et transport urbain de Libourne,

Vu la méthode de calcul retenue pour l'évaluation des charges de structure par la CLECT, à savoir :

<u>Dépenses de fonctionnement de la compétence transférée N-1</u>
Total des dépenses réelles de fonctionnement de la commune N-1

Ce ratio est multiplié par le coût total des services fonctionnels ou communs N-1 qui comprennent la direction générale, le services des finances, la direction des ressources humaines, le service des affaires juridiques, le service achats et commande publique et la direction des système de l'information.

Considérant que l'évaluation par la CLECT des charge indirectes pour la commune de Libourne s'élève à :

- 169 938,64 € pour les charges de personnel des services communs pour la compétence enfance-petite enfance-jeunesse,
- 61 727,84 € pour les charges de personnel des services communs pour la compétence transport urbain.

Soit un total pour les charges de personnel de 231 666,48 € prélevé sur l'attribution de compensation.

Considérant qu'à compter du 1^{er} janvier 2018, l'ensemble des services communs de la Ville de Libourne, retenu dans l'évaluation CLECT, ont été mutualisés, en année pleine, avec La Cali et qu'à ce titre, il est déjà prélevé sur l'attribution de compensation de la Ville de Libourne, la part liée aux coûts des services communs,

Afin de rétablir la neutralité budgétaire il convient, à compter de l'exercice 2018, de déduire, chaque année, du montant des services communs prélevé sur l'attribution de compensation de la Ville de Libourne, la part liée aux compétences transférées soit un montant annuel de 231 666,48 €.

Vu l'avis de la commission « finances et fiscalité » en date du 12 septembre 2019, Vu l'avis du Bureau communautaire en date du 16 septembre 2019,

Après en avoir délibéré,

Et à l'unanimité (61 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire décide d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant:

- à accepter cette procédure d'actualisation de l'attribution de compensation des services communs mutualisés en déduisant la part des charges indirectes affectée aux compétences transférées.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture et de la publication, le 3 octobre 2019 Fait à Libourne Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de Tribunal administratif de pouvoir devant le Bordeaux dans un de lai de deux mois à compter de sa réceptio de sa publication el par le représentant de l'État Le Président Philippe BUISSON



EXTRAIT DU REGISTRE DES DU CONSEIL COMMUN DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉR

Envoyé en préfecture le 03/10/2019 Reçu en préfecture le 03/10/2019 Affiché le

ID: 033-200070092-20190923-2019_09_192-BF

SÉANCE DU 23 SEPTEMBRE 2019

2019-09-192 - 1/3

Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 78

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 77

Date de convocation : 17 septembre 2019

L'an deux mille dix-neuf le vingt trois septembre à 18 H 00, le Conseil communautaire s'est réuni, en la Maison de l'Isle - Saint Denis de Pile , sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Présents:

Philippe BUISSON, Président, Jacques LEGRAND, Vice-Président, Fabienne FONTENEAU, Vice-Présidente, Jérôme COSNARD, Vice-Président, Anne BERTHOME, Vice-Présidente, Jean-Philippe LE GAL, Vice-Président, Anne-Marie ROUX, Vice-Présidente, David REDON, Vice-Président, Annie ROY, Chantal GANTCH, Vice-Présidente, Jean Louis ARCARAZ, Conseiller délégué, Jean-Luc DARQUEST, Conseiller délégué, Bernard GUILHEM, Conseiller délégué, Jack ALLAIS, Conseiller délégué, Gabi HOPER, Conseillère déléguée, Kléber AUDINET, Jean-Luc BARBEYRON, Joël BAYLE, Marcel BERTHOME, Sophie BLANCHETON, Thierry ROUAULT, Sophie CARRERE, Sandy CHAUVEAU, Mireille CONTE-JAUBERT, Jean Louis D'ANGLADE, Laurent DE LAUNAY, Chantal DUGOURD, Philippe DURAND-TEYSSIER, Hélène ESTRADE, Philippe FAURT, Monique JULIEN, Fabienne KRIER, Eric LACOUME, Bruno LAVIDALIE, Pierre-Jean MARTINET, Armand BATTISTON, Gérard MOULINIER, Patrick NIVET, Paquerette PEYRIDIEUX, Bernard PIOT, Annie POUZARGUE, Christian ROBIN, Monique MEYNARD, Agnès SEJOURNET, Laurence ROUEDE, Loïc MANON, Denis SIRDEY, Catherine DONZEAU-HOUGH, Corinne VENAYRE

Absents:

Catherine VIANDON, Gérard HENRY, Sylvie BOISSEL, Odile BONHOMME-TIBY, Nouredine BOUACHERA, Christophe DARDENNE, Véronique DI CORRADO, Michel GALAND, Jean-Paul GARRAUD, Jocelyne LEMOINE, Odile LUMINO, Alain MAROIS, Bernard NADEAU, Alain PAIGNE, Francis PEJEAN, Michel VACHER

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:

Jean-Luc LAMAISON pouvoir à Jean-Philippe LE GAL, Sébastien LABORDE pouvoir à Jean Louis ARCARAZ, Sabine AGGOUN pouvoir à Corinne VENAYRE, Thierry MARTY pouvoir à Agnès SEJOURNET, Michel MILLAIRE pouvoir à Jean-Luc BARBEYRON, Jean Claude ABANADES pouvoir à Francine TREBUCHAIRE, Michel FOULHOUX pouvoir à Jérôme COSNARD, Michèle LACOSTE pouvoir à Chantal GANTCH, Pierre MALVILLE pouvoir à Jacques LEGRAND, Loïc MAGNAN pouvoir à Bernard PIOT, Armand REIS-FILIPE pouvoir à Jack ALLAIS, David RESENDÉ pouvoir à David REDON

BUDGET PRINCIPAL: DÉCISION MODIFICATIVE N°1

Envoyé en préfecture le 03/10/2019 __ Reçu en préfecture le 03/10/2019 Affiché le

ID: 033-200070092-20190923-2019_09_192-BF

Sur proposition de Madame Anne BERTHOME, Vice-présidente en charge des finances et de la fiscalité.

Dans le cadre de l'exécution de l'exercice en cours, il s'avère nécessaire de procéder à des ajustements des crédits que ce soit dans le cadre d'inscriptions nouvelles ou de modifications comptables par redéploiements de crédits votés.

Cette décision modificative a principalement pour objet :

- l'ajustement du FPIC et des dotations (dotation d'intercommunalité et dotation de compensation) suite à leur notification et l'inscription des rôles supplémentaires de taxe d'habitation, de taxe foncière et de CFE percues à ce jour ;
- des ajustements de crédits incompressibles au regard des engagements de La Cali (subventions, lovers);
- l'actualisation de la méthode de calcul de l'attribution de compensation due à la ville de Libourne, pour rétablir la neutralité budgétaire suite à la mutualisation de services au 1er janvier 2018 :
- la mise à disposition de terrains de la ZAE de Frappe, auprès de la société TRANSDEV chargée de l'exploitation des services publics de transport, pour la construction d'un dépôt de bus, conformément aux dispositions du contrat de concession (approuvé par délibération n°2019-03-027 en date du 21 mars

Ces terrains ont une superficie de 8 780 m² et une valeur nette comptable de 112 774,89 € H.T..

Ce transfert de terrains s'analyse comme une cession à titre onéreux sur le budget annexe de la ZAE de Frappe (art. 7015 Recettes de Fonctionnement et art.16876 Dépenses d'Investissement), par une intégration comptable au budget principal (art. 27638 - Recettes d'Investissement et art. 2113- Dépenses d'Investissement pour la valeur HT et TVA collectée sur la livraison à soi-même), puis par un transfert au budget annexe Transport par opérations non budgétaires (art. 2113 - Dépenses d'Investissement et certificat de mise à disposition au délégataire art. 2113 - Recettes d'Investissement).

Vu l'avis de la commission « finances et fiscalité » en date du 12 septembre 2019, Vu l'avis du Bureau communautaire en date du 16 septembre 2019,

Après en avoir délibéré.

Et à l'unanimité (61 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire décide d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à procéder à l'ajustement des crédits de l'exercice 2019 au budget principal :

Budget principal - DM n°1

Section de Fonctionnement

Chapitre	Sens	Libellé Chapitre	DM
022	Dépenses réelles	Dépenses imprévues	- 536 524,00 €
011	Dépenses réelles	Charges à caractère général	101 998,00 €
65	Dépenses réelles	Autres charges de gestion courante	232 229,00 €
014	Dépenses réelles	Atténuations de produits	+ 463 333,00 €
		Total des dépenses de fonctionnement	261 036,00€
73	Recettes réelles	Impôts et taxes	250 503,00 €
74	Recettes réelles	Dotations et participations	- 3 957,00 €
75	Recettes réelles	Autres produits de gestion courante	14 490,00 €
		Total des recettes de fonctionnement	261 036,00€

Envoyé en préfecture le 03/10/2019

Reçu en préfecture le 03/10/2019

Affiché le

ID: 033-200070092-20190923-2019_09_192-BF

Section d'investissement

Chapitre	Sens	Libellé Chapitre	DM	
020	Dépenses réelles	Dépenses imprévues	- 277 554,98 €	
204	Dépenses réelles	Subventions d'équipements versées	200 000,00 €	
21	Dépenses réelles	Immobilisations corporelles	883 404,87 €	
23	Dépenses réelles	Immobilisations en cours	- 693 075,00 €	
		Total des dépenses d'investissement	112 774,89 €	
27	Recettes réelles	Autres immobilisations financières	112 774,89 €	
		Total des recettes d'investissement	112 774,89 €	

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture et de la publication, le

et de la publication, le Fait à Libourne

3 octobre 2019

Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribu al administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de représentant de l'État

Le Président, <-Philippe BUISSON

Envoyé en préfecture le 03/10/2019 Reçu en préfecture le 03/10/2019

Affiché le

ID: 033-200070092-20190923-2019_09_192-BF



EXTRAIT DU REGISTRE DES Reçu en préfectu DU CONSEIL COMMUN Affiché le DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉR (D. 1033-2000700

Envoyé en préfecture le 03/10/2019 Reçu en préfecture le 03/10/2019

ID: 033-200070092-20190923-2019_09_193-BF

SÉANCE DU 23 SEPTEMBRE 2019

2019-09-193 - 1/2

Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 78 Nombre de conseillers communautaires en exercice : 77

Date de convocation : 17 septembre 2019

L'an deux mille dix-neuf le vingt trois septembre à 18 H 00, le Conseil communautaire s'est réuni, en la Maison de l'Isle - Saint Denis de Pile , sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Présents:

Philippe BUISSON , Président, Jacques LEGRAND , Vice-Président, Fabienne FONTENEAU , Vice-Présidente, Jérôme COSNARD , Vice-Président, Anne BERTHOME , Vice-Présidente, Jean-Philippe LE GAL , Vice-Président, Anne-Marie ROUX , Vice-Présidente, David REDON , Vice-Président, Annie ROY , Chantal GANTCH , Vice-Présidente, Jean Louis ARCARAZ , Conseiller délégué, Jean-Luc DARQUEST , Conseiller délégué, Bernard GUILHEM , Conseiller délégué, Jack ALLAIS , Conseiller délégué, Gabi HOPER , Conseillère déléguée, Kléber AUDINET , Jean-Luc BARBEYRON , Joël BAYLE , Marcel BERTHOME , Sophie BLANCHETON , Thierry ROUAULT , Sophie CARRERE , Sandy CHAUVEAU , Mireille CONTE-JAUBERT , Jean Louis D'ANGLADE , Laurent DE LAUNAY , Chantal DUGOURD , Philippe DURAND-TEYSSIER , Hélène ESTRADE , Philippe FAURT , Monique JULIEN , Fabienne KRIER , Eric LACOUME , Bruno LAVIDALIE , Pierre-Jean MARTINET , Armand BATTISTON , Gérard MOULINIER , Patrick NIVET , Paquerette PEYRIDIEUX , Bernard PIOT , Annie POUZARGUE , Christian ROBIN , Monique MEYNARD , Agnès SEJOURNET , Laurence ROUEDE , Loïc MANON , Denis SIRDEY , Catherine DONZEAU-HOUGH , Corinne VENAYRE

Absents:

Catherine VIANDON, Gérard HENRY, Sylvie BOISSEL, Odile BONHOMME-TIBY, Nouredine BOUACHERA, Christophe DARDENNE, Véronique DI CORRADO, Michel GALAND, Jean-Paul GARRAUD, Jocelyne LEMOINE, Odile LUMINO, Alain MAROIS, Bernard NADEAU, Alain PAIGNE, Francis PEJEAN, Michel VACHER

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:

Jean-Luc LAMAISON pouvoir à Jean-Philippe LE GAL, Sébastien LABORDE pouvoir à Jean Louis ARCARAZ, Sabine AGGOUN pouvoir à Corinne VENAYRE, Thierry MARTY pouvoir à Agnès SEJOURNET, Michel MILLAIRE pouvoir à Jean-Luc BARBEYRON, Jean Claude ABANADES pouvoir à Francine TREBUCHAIRE, Michel FOULHOUX pouvoir à Jérôme COSNARD, Michèle LACOSTE pouvoir à Chantal GANTCH, Pierre MALVILLE pouvoir à Jacques LEGRAND, Loïc MAGNAN pouvoir à Bernard PIOT, Armand REIS-FILIPE pouvoir à Jack ALLAIS, David RESENDÉ pouvoir à David REDON

BUDGET ANNEXE ZAE FRAPPE: DÉCISION MODIFICATIV

Envoyé en préfecture le 03/10/2019 2/2 Reçu en préfecture le 03/10/2019

Affiché le

ID: 033-200070092-20190923-2019_09_193-BF

Sur proposition de Madame Anne BERTHOME, Vice-présidente en charge des finances et de la fiscalité,

Dans le cadre de l'exécution de l'exercice en cours, il s'avère nécessaire de procéder à des ajustements des crédits que ce soit dans le cadre d'inscriptions nouvelles ou de modifications comptables par redéploiements de crédits votés.

Cette décision modificative a principalement pour objet :

- la mise à disposition de terrains de la ZAE de Frappe, auprès de la société TRANSDEV chargée de l'exploitation des services publics de transport, pour la construction d'un dépôt de bus, conformément aux dispositions du contrat de concession (approuvé par délibération n°2019-03-027 en date du 21 mars 2019).

Ces terrains ont une superficie de 8 780 m² et une valeur nette comptable de 112 774,89 € H.T.. Ce transfert de terrains s'analyse comme une cession à titre onéreux sur le budget annexe de la ZAE de Frappe (art. 7015 Recettes de Fonctionnement et art.16876 Dépenses d'Investissement), par une intégration comptable au budget principal (art. 27638 - Recettes d'Investissement et art. 2113 - Dépenses d'Investissement pour la valeur HT et TVA collectée sur la livraison à soi-même), puis par un transfert au budget annexe Transport par opérations non budgétaires (art. 2113 - Dépenses d'Investissement et certificat de mise à disposition au délégataire art. 2113 - Recettes d'Investissement).

Vu l'avis de la commission « finances et fiscalité » en date du 12 septembre 2019, Vu l'avis du Bureau communautaire en date du 16 septembre 2019,

Après en avoir délibéré,

Et à l'unanimité (61 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Il est proposé au Conseil communautaire d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à procéder à l'ajustement des crédits de l'exercice 2019 au budget annexe ZAE de Frappe :

Budget annexe ZAE de FRAPPE - DM n°1

Section de Fonctionnement

Chapitre	Sens	Libellé Chapitre	DM
042	Dépenses d'ordre	Variation des stocks	112 774,89 €
		Total des dépenses de fonctionnement	112 774,89 €
70	Recettes réelles	Produits des services, domaine et ventes diverses	112 774,89 €
		Total des recettes de fonctionnement	112 774,89 €

Section d'investissement

Chapitre	Chapitre Sens Libellé Chapitre		DM
16	Dépenses réelles	Emprunts et dettes assimilées	112 774,89 €
		Total des dépenses d'investissement	112 774,89 €
040	Recettes d'ordre	Variation des stocks	112 774,89 €
		Total des recettes d'investissement	112 774,89 €

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture et de la publication, le

Fait à Libourne 3 octobre 2019

Le Président informe que la présente délibération peut faire l'obje d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État

Le Président Philippe BUISSON





EXTRAIT DU REGISTRE DES DU CONSEIL COMMUN DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉR

Envoyé en préfecture le 03/10/2019 Reçu en préfecture le 03/10/2019 Affiché le

ID: 033-200070092-20190923-2019_09_194-DE

SÉANCE DU 23 SEPTEMBRE 2019

2019-09-194 - 1/2

Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 78

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 77

Date de convocation : 17 septembre 2019

L'an deux mille dix-neuf le vingt trois septembre à 18 H 00, le Conseil communautaire s'est réuni, en la Maison de l'Isle - Saint Denis de Pile , sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Présents:

Philippe BUISSON , Président, Jacques LEGRAND , Vice-Président, Fabienne FONTENEAU , Vice-Présidente, Jérôme COSNARD , Vice-Président, Anne BERTHOME , Vice-Présidente, Jean-Philippe LE GAL , Vice-Président, Anne-Marie ROUX , Vice-Présidente, David REDON , Vice-Président, Annie ROY , Chantal GANTCH , Vice-Présidente, Jean Louis ARCARAZ , Conseiller délégué, Jean-Luc DARQUEST , Conseiller délégué, Bernard GUILHEM , Conseiller délégué, Jack ALLAIS , Conseiller délégué, Gabi HOPER , Conseillère déléguée, Kléber AUDINET , Jean-Luc BARBEYRON , Joël BAYLE , Marcel BERTHOME , Sophie BLANCHETON , Thierry ROUAULT , Sophie CARRERE , Sandy CHAUVEAU , Mireille CONTE-JAUBERT , Jean Louis D'ANGLADE , Laurent DE LAUNAY , Chantal DUGOURD , Philippe DURAND-TEYSSIER , Hélène ESTRADE , Philippe FAURT , Monique JULIEN , Fabienne KRIER , Eric LACOUME , Bruno LAVIDALIE , Pierre-Jean MARTINET , Armand BATTISTON , Gérard MOULINIER , Patrick NIVET , Paquerette PEYRIDIEUX , Bernard PIOT , Annie POUZARGUE , Christian ROBIN , Monique MEYNARD , Agnès SEJOURNET , Laurence ROUEDE , Loïc MANON , Denis SIRDEY , Catherine DONZEAU-HOUGH , Corinne VENAYRE

Absents:

Catherine VIANDON, Gérard HENRY, Sylvie BOISSEL, Odile BONHOMME-TIBY, Nouredine BOUACHERA, Christophe DARDENNE, Véronique DI CORRADO, Michel GALAND, Jean-Paul GARRAUD, Jocelyne LEMOINE, Odile LUMINO, Alain MAROIS, Bernard NADEAU, Alain PAIGNE, Francis PEJEAN, Michel VACHER

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:

Jean-Luc LAMAISON pouvoir à Jean-Philippe LE GAL, Sébastien LABORDE pouvoir à Jean Louis ARCARAZ, Sabine AGGOUN pouvoir à Corinne VENAYRE, Thierry MARTY pouvoir à Agnès SEJOURNET, Michel MILLAIRE pouvoir à Jean-Luc BARBEYRON, Jean Claude ABANADES pouvoir à Francine TREBUCHAIRE, Michel FOULHOUX pouvoir à Jérôme COSNARD, Michèle LACOSTE pouvoir à Chantal GANTCH, Pierre MALVILLE pouvoir à Jacques LEGRAND, Loïc MAGNAN pouvoir à Bernard PIOT, Armand REIS-FILIPE pouvoir à Jack ALLAIS, David RESENDÉ pouvoir à David REDON

SIGNATURE DE LA CONVENTION 2019 DE REVERSEMEN VILLE DE LIBOURNE ET LA CALI

Envoyé en préfecture le 03/10/2019 2/2

Reçu en préfecture le 03/10/2019

Affiché le FPS ENTRETA

ID : 033-200070092-20190923-2019_09_194-DE

Sur proposition de Madame Anne BERTHOME, Vice-présidente en charge des Finances et de la Fiscalité,

Considérant la dépénalisation du stationnement mis en place sur le territoire de la Ville de Libourne au 1^{er} janvier 2018,

Vu la convention entre la Ville de Libourne et l'ANTAI en date du 20 septembre 2017,

Vu l'article L 2333-87 du CGCT qui prévoit, d'une part, un reversement du produit du FPS à l'EPCI organisateur de la mobilité et, d'autre part, la possibilité pour la ville d'en conserver une partie pour financer les opérations de voirie,

Vu l'article R 2333-120-18 du CGCT qui dispose que, chaque année, avant le 1^{er} octobre, la commune et l'établissement public signe une convention fixant la part des recettes issues du FPS à reverser à l'EPCI,

Vu la délibération de la Ville de Libourne en date du 18 septembre 2018 relative à la signature de la convention 2018 de reversement du FPS à La Cali qui prévoit dans son article 4 la création d'un comité de suivi en charge de faire un bilan sur les montants réels des recettes issues du FPS et des dépenses de fonctionnement et d'investissement liées à la mise œuvre de ce dispositif,

Considérant le compte rendu de la réunion du Comité de suivi qui s'est réunie le 17 juin 2019 qui stipule que pour l'année 2019, aucun reversement du FPS ne sera effectué par la Ville à La Cali en 2020,

Vu la délibération de la Ville de Libourne en date du 19 septembre 2019 autorisant le Maire ou son représentant à signer la convention 2019,

Vu le projet de convention ci annexé,

Vu l'avis de la commission « finances et fiscalité » en date du 12 septembre 2019,

Vu l'avis du Bureau communautaire en date du 16 septembre 2019,

Après en avoir délibéré,

Et à l'unanimité (61 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire décide d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à :

- à signer la convention avec la Ville de Libourne qui précise qu'il ne sera procédé à aucun versement en 2020 sur les produits 2019 du FPS.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture et de la publication, le Fait à Libourne

Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un ecours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État

3 octobre 2019

Le Président Philippe BUISSON



EXTRAIT DU REGISTRE DES DU CONSEIL COMMUI DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉR

Envoyé en préfecture le 03/10/2019 Reçu en préfecture le 03/10/2019 Affiché le

ID: 033-200070092-20190923-2019_09_195-DE

SÉANCE DU 23 SEPTEMBRE 2019

2019-09-195 - 1/3

Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 78 Nombre de conseillers communautaires en exercice : 77

Date de convocation : 17 septembre 2019

L'an deux mille dix-neuf le vingt trois septembre à 18 H 00, le Conseil communautaire s'est réuni, en la Maison de l'Isle - Saint Denis de Pile , sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Présents:

Philippe BUISSON , Président, Jacques LEGRAND , Vice-Président, Fabienne FONTENEAU , Vice-Présidente, Jérôme COSNARD , Vice-Président, Anne BERTHOME , Vice-Présidente, Jean-Philippe LE GAL , Vice-Président, Anne-Marie ROUX , Vice-Présidente, David REDON , Vice-Président, Annie ROY , Chantal GANTCH , Vice-Présidente, Jean Louis ARCARAZ , Conseiller délégué, Jean-Luc DARQUEST , Conseiller délégué, Bernard GUILHEM , Conseiller délégué, Jack ALLAIS , Conseiller délégué, Gabi HOPER , Conseillère déléguée, Kléber AUDINET , Jean-Luc BARBEYRON , Joël BAYLE , Marcel BERTHOME , Sophie BLANCHETON , Thierry ROUAULT , Sophie CARRERE , Sandy CHAUVEAU , Mireille CONTE-JAUBERT , Jean Louis D'ANGLADE , Laurent DE LAUNAY , Chantal DUGOURD , Philippe DURAND-TEYSSIER , Hélène ESTRADE , Philippe FAURT , Monique JULIEN , Fabienne KRIER , Eric LACOUME , Bruno LAVIDALIE , Pierre-Jean MARTINET , Armand BATTISTON , Gérard MOULINIER , Patrick NIVET , Paquerette PEYRIDIEUX , Bernard PIOT , Annie POUZARGUE , Christian ROBIN , Monique MEYNARD , Agnès SEJOURNET , Laurence ROUEDE , Loïc MANON , Denis SIRDEY , Catherine DONZEAU-HOUGH , Corinne VENAYRE

Absents:

Catherine VIANDON, Gérard HENRY, Sylvie BOISSEL, Odile BONHOMME-TIBY, Nouredine BOUACHERA, Christophe DARDENNE, Véronique DI CORRADO, Michel GALAND, Jean-Paul GARRAUD, Jocelyne LEMOINE, Odile LUMINO, Alain MAROIS, Bernard NADEAU, Alain PAIGNE, Francis PEJEAN, Michel VACHER

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:

Jean-Luc LAMAISON pouvoir à Jean-Philippe LE GAL, Sébastien LABORDE pouvoir à Jean Louis ARCARAZ, Sabine AGGOUN pouvoir à Corinne VENAYRE, Thierry MARTY pouvoir à Agnès SEJOURNET, Michel MILLAIRE pouvoir à Jean-Luc BARBEYRON, Jean Claude ABANADES pouvoir à Francine TREBUCHAIRE, Michel FOULHOUX pouvoir à Jérôme COSNARD, Michèle LACOSTE pouvoir à Chantal GANTCH, Pierre MALVILLE pouvoir à Jacques LEGRAND, Loïc MAGNAN pouvoir à Bernard PIOT, Armand REIS-FILIPE pouvoir à Jack ALLAIS, David RESENDÉ pouvoir à David REDON

Reçu en préfecture le 03/10/2019

Affiché le DRONNE ID: 033-200070092-20190923-2019_09_195-DE

Envoyé en préfecture le 03/10/2019

AMÉNAGEMENT D'UNE RIVIÈRE DE CONTOURNEMENT SUR LE COMMUNE DE COUTRAS : ATTRIBUTION D'UN F LA COMMUNE

Sur proposition de Madame Anne BERTHOME, Vice-présidente en charge des finances et de la fiscalité.

Le pacte financier et fiscal adopté par le Conseil communautaire le 14 décembre 2017 prévoit un engagement de La Cali envers les communes via une enveloppe de fonds de concours d'un montant minimum de 800 000 € pour la période 2017/2020 ;

Il est rappelé:

- que le versement d'un fonds de concours d'un EPCI à une commune ne peut intervenir qu'en dehors d'une compétence exercée par l'EPCI;
- que l'opération d'investissement doit porter sur la création d'un équipement structurant d'intérêt territorial à l'usage des habitants de l'agglomération du Libournais et non des seuls habitants de la commune;

En date du 28 mars 2019, le Conseil municipal de Coutras a décidé de solliciter une aide financière auprès de la Communauté d'agglomération pour un montant de 74 600 € HT dans le cadre de l'aménagement d'une rivière de contournement au seuil de Coutras sur la Dronne aval.

En effet, par arrêté préfectoral du 07 octobre 2013, le préfet coordonnateur du bassin Adour-Garonne a établi la liste des cours d'eau mentionnée au 1° et 2° de l'article L214-17 du code de l'environnement sur le bassin Adour-Garonne. Le classement de la Dronne entraîne l'obligation pour les propriétaires et /ou gestionnaires d'ouvrages, pour la partie confluence de l'Isle jusqu'au moulin de Valeuil, de restaurer la libre circulation des poissons migrateurs et des sédiments au plus tard dans un délai de cinq ans après la publication de l'arrêté de classement. Une demande de report de cinq années supplémentaires a été sollicitée auprès des services de l'Etat, comme le permet la réglementation.

La commune de Coutras souhaite profiter des travaux de restauration de la franchissabilité des obstacles hydrauliques sur la Dronne aval pour aménager cette partie de ce cours d'eau en combinant le franchissement piscicole et celui des embarcations nautiques aboutissant ainsi à un dispositif naturel de type rivière de contournement. Ce projet participera avec l'installation de la guinguette, de l'aire de camping-car et de la passerelle sur le cours d'eau à réaménager la rive droite de la Dronne en y installant des équipements et des activités visant à développer le tourisme, et à retrouver les usages de bord de rivière côté cœur de ville.

Plan de financement prévisionnel

DEPENSES H	,T.	RECETTES	3
Maitrise d'œuvre	54 999 €	Agence de l'eau	591 274 €
Travaux tranche ferme	1 249 976 €	Europe - FEDER	206 509 €
Travaux tranches conditionnelles	64 000 €	Région	140 540 €
		Département	82 257 €
		La Cali	74 600 €
		Commune de Coutras	273 795 €
TOTAL H.T.	1 368 975 €	TOTAL	1 368 975 €

Vu l'avis du Bureau communautaire en date du 2 septembre 2019,

Vu l'avis de la commission « finances et fiscalité » en date du 12 septembre 2019;

Après en avoir délibéré,

Et à la majorité, 60 voix pour et 1 voix contre (Mireille CONTE-JAUBERT)

Le Conseil communautaire décide :

- d'attribuer un fonds de concours à la commune de Coutras d'un montant de 74 600 € HT au titre de la réalisation d'un aménagement d'une rivière de contournement sur la Dronne Aval;

Envoyé en préfecture le 03/10/2019

Reçu en préfecture le 03/10/2019

 de dire que ce fonds de concours a déjà fait l'objet d'une délibération co municipal de la commune de Coutras;

- de dire que ce fonds de concours sera débloqué conformément au point 3.3.2.4 du pacte financier et fiscal ;
- de dire que les crédits correspondants sont inscrits au budget principal 204 14 12 DFIN 0.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture et de la publication, le Fait à Libourne 3 octobre 2019

Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bordeaux dans un délai te deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État

Le Président, Philippe BUISSON



Envoyé en préfecture le 03/10/2019 Reçu en préfecture le 03/10/2019

Affiché le

ID: 033-200070092-20190923-2019_09_195-DE